

## MOTION

-----

Particulièrement attentifs à la situation de l'agriculture du Département, les Conseillers Généraux de la Charente-Maritime ont décidé l'engagement d'un Plan d'Action Sécheresse. Celui-ci comprend à la fois des interventions immédiates et la relance de la constitution de réserves en eau.

Malgré les mesures d'assouplissement des arrêtés d'interdiction de prélèvement décidées récemment par le Préfet, l'encadrement actuel de l'usage de l'eau reste extrêmement pénalisant : les dérogations accordées sont en effet limitées à cinq nuits consécutives et excluent un certain nombre de bassins ou de cultures.

L'apport en eau aux cultures de printemps pendant les prochaines semaines sera déterminant pour le rendement de ces productions.

Aussi, les Conseillers Généraux, réunis en Assemblée plénière le 23 juin 2011, demandent au Préfet d'accorder, pour l'ensemble des bassins et des cultures, une dérogation destinée à permettre l'arrosage de 20 heures à 8 heures pendant une période de trois semaines à compter de ce jour. Cette autorisation pourrait être suspendue sur certaines nappes ou cours d'eau en cas de dégradation de la situation.

